

Formation professionnelle des bibliothécaires :

→ UN REGARD RÉTROSPECTIF ET PROSPECTIF

DANIEL RENOULT

Inspection générale des bibliothèques
daniel.renault@education.gouv.fr

Daniel Renoult a été directeur de la bibliothèque universitaire de Paris-10 Nanterre, sous-directeur des bibliothèques, puis directeur général adjoint de la BnF, avant d'être nommé à l'Inspection générale des bibliothèques dont il est le doyen. Il a été responsable de la mission U3M du rectorat de Paris. Il a publié de nombreux articles, a collaboré à l'Histoire de l'édition française et à l'Histoire des bibliothèques françaises (Promodis – Éditions du Cercle de la librairie), a coécrit La Bibliothèque nationale de France et dirigé Les bibliothèques dans l'université (Éditions du Cercle de la librairie).

Le métier de bibliothécaire compte parmi les plus anciens. En France, et pendant des siècles, la fonction de bibliothécaire a été principalement confiée à des érudits ou à des savants, sans considération particulière d'un savoir professionnel. Les hommes de lettres passent en particulier pour être les mieux à même de prendre soin des collections de livres et de les organiser. Cette explication n'est cependant que partielle et superficielle. En réalité, la charge d'une bibliothèque privée ou publique a été la fonction jugée la mieux compatible avec l'exercice de la littérature ou de la philosophie, voire avec d'autres vocations artistiques ou scientifiques. On compte ainsi des artistes bibliothécaires comme Hector Berlioz et écrivains bibliothécaires comme Leibnitz, Schelling, Leconte de Lisle, Charles Nodier, Théophile Gautier, Anatole France, ou plus près de nous Georges Bataille ou Roland Barthes, pour s'en tenir aux personnalités les plus célèbres aujourd'hui.

Présenté en 1858, le rapport de Prosper Mérimée sur les modifications à introduire dans l'organisation de la bibliothèque impériale témoigne bien de cette longue pratique mais aussi de la prise de conscience de ses limites :

« En donnant une place modeste à un lettré ou à un savant, dont la vie s'est usée dans des recherches peu profitables pour sa fortune, le gouvernement n'a, le plus souvent, pensé qu'à lui procurer des livres et des loisirs pour ses études. Il a cru faire justice et récompenser le mérite. Loin de nous de blâmer la récompense ; seulement nous nous permettons de remarquer que, sans être proportionnée au mérite de celui qui en est l'objet cette récompense ne tourne pas toujours à l'avantage du public. On peut être auteur de livres excellents, et n'avoir pas les qualités d'un bibliothécaire. L'activité, la méthode, une certaine passion pour les livres, une mémoire exercée, l'aptitude à l'ordre, tels sont à nos yeux les titres principaux aux emplois de conservateur. Hâtons-nous d'ajouter que ces qualités se trouvent réunies à la plus haute érudition dans le personnel de la Bibliothèque impériale. Mais peut-on espérer qu'on fera toujours dans l'avenir des choix aussi heureux ? [...] Il serait plus prudent, peut-être, de chercher des hommes pratiques que des fonctionnaires illustres. [...] Il nous semble, Monsieur le Ministre, que la réforme la plus importante et la plus féconde en résultats utiles, c'est de rendre les fonctions de conservateur et d'employé incompatibles avec l'exercice d'autres places¹. »

Une émergence récente

Au regard de cette longue histoire des bibliothécaires, le XIX^e et surtout le XX^e siècle se caractérisent par l'émergence d'un savoir professionnel autonome qui se détache de l'érudition (histoire, philologie), et par l'institutionnalisation de diplômes professionnels. À quelques décennies près, on observe d'ailleurs des évolutions comparables en Allemagne et en France.

* Cet article est le résumé d'une intervention faite à l'occasion des 20 ans de Médiat, le 1^{er} décembre 2008.

1. Rapport présenté à son Excellence le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes par M. Prosper Mérimée, sénateur, au nom de la commission chargée d'examiner les modifications à introduire dans l'organisation de la Bibliothèque impériale, chap. III, p. 7.

En France, on fait ordinairement remonter les débuts de la formation professionnelle à l'institution de l'École nationale des chartes (1821) et à la création en 1879 d'un premier certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire.

En Allemagne, un décret du gouvernement prussien prescrit, à partir de 1893, une formation professionnelle et fixe son contenu sous la forme d'une spécialité postérieure à la formation académique.

Néanmoins, en Europe, ces formations de bibliothécaires se sont surtout développées au xx^e siècle. Ainsi ont été progressivement institués en France les différents diplômes sanctionnant une formation initiale permettant l'accès au métier. Citons les plus marquants : en 1932, le diplôme technique de bibliothécaire, en 1950 le diplôme supérieur de bibliothécaire et en 1951 le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire (CAFB).

Notons encore, dans ce mouvement d'émancipation progressif de la formation professionnelle des bibliothécaires en Europe, la création d'écoles spécialisées, en Allemagne à partir de 1914 et, en France, quelques années plus tard, la création de nombreuses écoles dont plusieurs existent encore aujourd'hui : à Paris, dès 1923, l'École de bibliothécaires de la rue de l'Élysée ; puis en 1930, l'École municipale de bibliothécaires ; en 1935, l'École de bibliothécaires-documentalistes de l'Institut catholique ; en 1950, l'Institut national des techniques de la documentation, INTD ; enfin, en 1963-1964, l'École nationale supérieure de bibliothécaires (ENSB) qui deviendra l'Enssib en 1992.

Formation par les pairs

De manière continue, et en même temps que se constituaient des corps et des identités professionnelles, l'institution et la structuration des formations de bibliothécaires se sont traduites par un souci des professionnels d'en assumer la charge et les contenus dans le cadre d'institutions spécifiques, y compris en se détachant de la recherche érudite, en particulier historique, à laquelle ces formations étaient naguère rattachées. À partir de 1932, l'École des Chartes se voit confier la préparation au diplôme de bibliothécaire, mais quelques années plus tard, à partir de 1947, et sous l'impulsion de bibliothécaires chartistes comme Louise-Noëlle Malclès, la formation des bibliothécaires en sera progressivement détachée. À l'époque, cette rupture est jugée indispensable au regard d'une vision plus large des missions des bibliothèques municipales, et notamment pour développer les fonctions de « lecture publique » par rapport aux missions d'étude et de recherche. Néanmoins, cette émancipation de la formation professionnelle des bibliothécaires et cet isolement relatif vis-à-vis des institutions de l'enseignement supérieur ne seront pas sans conséquence sur la conception même des formations, puis sur les relations engagées plus tard avec les universités.

Ainsi, pendant des années, la formation professionnelle diplômante de même que la préparation aux concours ont été assurées en totalité par des professionnels, dans le cadre de structures propres à la corporation.

Cette conception prévaut encore aujourd'hui au niveau des formations élémentaires dispensées par les bibliothèques départementales de prêt (BDP, ex-BCP), ou par l'Association des bibliothécaires de France, mais a aussi concerné les autres niveaux jusqu'aux formations postérieures à la licence, à l'ENSB comme à l'INTD ou à l'École des bibliothécaires-documentalistes de l'Institut catholique.

Cette orientation se manifeste encore dans les publications utilisées pour la formation des bibliothécaires. Ainsi, on observe que le catalogue de la collection « Bibliothèques » publiée par le Cercle de la librairie, qui compte aussi bien des manuels pratiques que des ouvrages de réflexion, ne comprend que très peu d'auteurs non bibliothécaires. Les revues professionnelles n'ouvrent pas non plus fréquemment leurs pages à des « non-professionnels ». Mais ce contrôle des formations par les pairs s'exerce surtout par le biais des concours, dont les jurys sont composés de professionnels, à la fois prescripteurs et formateurs. Dans leur immense majorité, les emplois de bibliothèque sont des emplois publics, et l'accès à un emploi est aussi l'accès à un statut. D'une manière décisive, le système des concours structure le champ des formations initiales. Toute tentative de diversification des contenus et des pratiques trouve ses limites dans le programme et la nature des épreuves.

Cette formation par les pairs présente des avantages certains :

- Elle complète des formations académiques auxquelles elle ne prétend pas se substituer. Cette distinction était d'ailleurs pertinente à un moment où les universités s'investissaient peu dans la professionnalisation.

- Elle s'effectue en relation étroite avec les employeurs (État, collectivités territoriales principalement) et correspond à des pratiques réelles et non à des descriptions abstraites ou spéculatives.

- Elle est donc jugée en générale adéquate à l'emploi.
- Elle est assortie d'un suivi individuel des étudiants et d'aides à l'insertion professionnelle, considérations que l'université française n'a prises que récemment en compte.

Mais il faut bien admettre que cette formation par les professionnels comporte aussi de lourds inconvénients :

- Les techniques l'emportent parfois sur la méthodologie. On peut fournir un exemple de relative inadaptation à l'emploi avec les exercices de catalogage du concours de bibliothécaire adjoint spécialisé. Alors même que la disponibilité de bases de données en ligne devrait faciliter un recentrage du métier vers les fonctions de services au public, les techniques normatives de catalogage continuent de structurer les identités professionnelles, freinant des évolutions indispensables dans les services. Ces phénomènes sont d'autant plus préoccupants que l'évolution des concours suit tardivement (cinq à quinze ans) les transformations du métier.

- L'adéquation à l'emploi est parfois confondue avec l'adéquation à un poste de travail. Les spécialisations de l'ex-CAFB en fournissaient un témoignage assez exemplaire : les termes lecture publique, bibliothèques spécialisées, jeunesse, musique désignaient à la fois les options d'un diplôme et des sections identifiées dans les bibliothèques municipales. Or, cette spécialisation a eu pour consé-

quence la segmentation du personnel des bibliothèques publiques, et une faible flexibilité interne des postes de service public.

- Mais un des plus graves inconvénients de cette formation par des professionnels est leur difficulté à formaliser leurs pratiques au-delà de la description de savoir-faire techniques. La formation par l'exemple, qui trouve sa justification dans la pertinence de certaines pratiques, manque parfois de la nécessaire distance critique, et fait encourir aux futurs professionnels un risque de reproduction de techniques dans des contextes qui justifieraient la mise au point d'autres méthodes. Elle peut aboutir à une forme de conformisme professionnel et entraîner une faible capacité à l'innovation.

- À ces faiblesses structurelles s'ajoute l'étroitesse du vivier des enseignants potentiels dont la disponibilité peut être très variable. Pour autant, un bon professionnel ne fait pas toujours un bon enseignant. D'une région à l'autre, d'une année à l'autre, les niveaux des prestations de formation peuvent donc être très inégaux, et, de ce fait, les pourcentages de réussite aux concours obtenus par les candidats formés par les différents centres de formation sont contrastés.

L'intégration dans l'université

À la fin des années 1980, l'enjeu principal était de sortir de ces difficultés, en rapprochant la formation des bibliothécaires des universités et, par là même, de restructurer et revivifier les centres de formation. Dans ce contexte, le ministère chargé de l'Enseignement supérieur, en accord avec le ministère de la Culture et de la Communication, a lancé en 1987 un appel d'offres visant à redessiner la carte des centres et à renforcer leur qualité pédagogique. Dans le même esprit, quelques années plus tard, en 1992, le statut de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques conférait à cette école le statut universitaire de grand établissement.

Sur le moment, on a surtout pris en considération les aspects institutionnels et fonctionnels de cette évolution : intégration dans des structures de formation plus adéquates et recours à des enseignants de formation. On soulignera cependant que l'intégration de la formation professionnelle des bibliothécaires dans l'enseignement supérieur s'est effectuée via des filières professionnelles sélectives (rapprochement avec les instituts universitaires de technologie) et, pour le niveau supérieur, sur un modèle de type « grande école » (Enssib), et en maintenant partout un fort contingent d'intervenants professionnels.

On a été d'autant moins attentif à l'ancrage pluridisciplinaire de la formation des bibliothécaires que cette intégration dans l'enseignement supérieur a coïncidé avec l'émergence des sciences de l'information, et qu'il s'est produit une sorte d'effet d'aubaine entre une discipline nouvelle et un souci de légitimation universitaire. Avec plus de quinze ans de recul, on peut estimer que ce rapprochement avec cette discipline n'a pas vraiment conforté les formations professionnelles. Le développement exceptionnel

des industries de l'information a pendant quelques années nourri de nombreux espoirs et quelques illusions. On a vu notamment s'instaurer une certaine confusion entre informatique et informations, entre techniques et usages de l'information. Mais, au-delà des malentendus engendrés par la préférence accordée aux sciences de l'information, et des conséquences en termes de répartition des emplois d'enseignants chercheurs, il faut bien souligner une lourde erreur épistémologique consistant à identifier *un domaine*, les bibliothèques, avec *une discipline*, qu'il s'agisse d'ailleurs des sciences de l'information ou de l'histoire.

Force est de constater qu'il n'y a guère eu de réflexions préalables sur les problèmes scientifiques posés par l'intégration de la formation des bibliothécaires (qui traite d'institutions, de publics, de techniques et de spécialisations, non couvertes par un seul domaine disciplinaire) dans des universités majoritairement structurées par les disciplines.

Ces questions ont été d'autant plus éludées qu'elles se sont posées dans un contexte où une partie des formations de lettres et sciences humaines universitaires commençait à perdre des étudiants et voyait aussi dans la professionnalisation des chances de rééquilibrage de ses effectifs. Du côté des centres de formation des bibliothécaires, cette intégration a coïncidé aussi avec une décroissance des débouchés traditionnels des écoles de bibliothécaires et le souci des organismes de formation d'assurer une plus grande diversification des recrutements.

Quelle identité professionnelle ? Quels métiers ?

Il faut bien admettre cependant que l'appropriation des domaines professionnels par les disciplines universitaires est d'autant plus complexe qu'elle intervient au moment où se pose aux métiers des bibliothèques un problème d'identité, compte tenu d'une extraordinaire diversification des compétences et des fonctions exercées.

Dès 1984, un dépouillement systématique des offres d'emploi, effectué à l'occasion d'une thèse, permettait par exemple d'identifier 13 catégories de métiers documentaires répartis entre la recherche, l'industrie, les services, l'éducation et la culture. Depuis, cette diversification n'a pas cessé. Les métiers des bibliothèques et de la documentation se sont en effet ramifiés au point que l'idée même d'un corpus de connaissances communes est régulièrement remise en cause.

La contradiction entre l'unité de la profession de bibliothécaire et sa forte diversification a caractérisé les débats sur les métiers et formations dans le dernier quart du xx^e siècle. On a vu successivement l'idée de l'identité professionnelle tenter de s'organiser autour de thèmes fédérateurs comme le patrimoine (1975, projet d'École du Patrimoine), les métiers du livre (expression sans cesse utilisée depuis 1981 par le ministère de la Culture), puis les sciences de l'information, à partir de 1985 et sous la forte impulsion de Denis Varloot et de l'ex-Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique.

Sur le plan disciplinaire, on se trouve donc devant un panorama très vaste qui va des lettres et sciences humaines aux sciences de l'ingénieur... Pour autant, aucun de ces thèmes fédérateurs ne s'est imposé aux dépens des autres, dans la mesure où les bibliothèques, dans leur variété et leur diversité, peuvent concerner aussi bien les savoirs d'érudition et les connaissances les plus académiques, que les formes les plus populaires de la culture.

Plus récemment, et dans le contexte d'un enseignement supérieur de plus en plus attentif aux filières professionnelles, ont émergé d'autres problématiques qui ouvrent davantage la voie à des approches pluridisciplinaires :

- une prise de conscience que les bibliothécaires peuvent de moins en moins fonder leur identité professionnelle sur des techniques et sur la seule logique de l'offre, que les métiers ne consistent pas seulement à acquérir et décrire des collections et à produire des services mais aussi à en évaluer l'impact ;
- une attention beaucoup plus grande portée aux publics, aux usagers des bibliothèques, dans leur réalité, leur diversité et leur complexité ;
- une exigence des employeurs d'une meilleure connaissance des contextes politiques et institutionnels dans lesquels s'inscrivent les bibliothèques ;
- une émergence forte des questions juridiques et économiques : propriété intellectuelle, droit et économie de l'information.

Toutes ces questions encouragent à faire place à une variété d'approches disciplinaires (sociologie, droit, économie, communication) facilitant une intégration dans l'enseignement supérieur qui ne soit pas seulement institutionnelle mais qui autorise aussi un travail approfondi sur les contenus de formation et crée de vraies opportunités de recherche.

Pour une formation professionnelle, c'est un échange permanent entre pratiques et recherche qui est une garantie de qualité et d'adaptabilité.

Il appartient aux organismes de formation de vivre avec ces contradictions et ces complexités, d'en élucider le sens pour les étudiants, et de fournir par là même aux futurs bibliothécaires les langages et les acquis, mais aussi et surtout de savoir en dégager les problématiques dont ils auront besoin tout au long de leur vie professionnelle.

De nouveaux équilibres entre formation initiale et formation continue

Ce renouvellement des méthodes doit être pensé en tenant compte d'un nouvel équilibre entre formation initiale et formation continue, dans un contexte de très fortes évolutions des universités.

Selon des estimations récentes, la France compte environ 28 000 professionnels des bibliothèques si l'on additionne les fonctionnaires d'État (plus de 6 000 agents) et la fonction publique territoriale (environ 22 000 agents),

d'avantage sans doute si l'on pouvait dénombrer les professionnels du secteur parapublic. À titre indicatif, on en compte à peu près autant en Allemagne.

Un premier enjeu pour les formations professionnelles va concerner tout d'abord le renouvellement générationnel. On estime que 750 000 agents quitteront la fonction publique de l'État d'ici 2015. Dans les bibliothèques, ces départs concerneront en moyenne 40 % des effectifs et avant tout les agents les plus qualifiés.

Mais un enjeu encore plus considérable est le renversement des équilibres entre formation initiale et formation continue.

La formation des professionnels en place devrait connaître en effet un fort développement, qu'il s'agisse de l'évolution des métiers, de l'adaptation à de nouvelles fonctions ou de l'acquisition de nouvelles compétences. L'introduction de nouveaux dispositifs comme la validation des acquis de l'expérience (VAE, loi du 17 janvier 2002) et le droit individuel à la formation (DIF, protocole d'accord du 21 novembre 2006) vont engendrer de nouveaux parcours de formation dans lesquels la formation initiale ne sera plus qu'un des éléments permettant d'acquérir une compétence professionnelle.

L'idée d'une formation initiale définitive sur laquelle est fondée une grande partie de notre système de formation, de statuts et de concours apparaît en effet de plus en plus obsolète. Le principe suivant lequel un individu devrait acquérir en une seule fois, dès la sortie du système scolaire, l'ensemble de ses compétences et qualifications professionnelles est remis en cause : « *La formation initiale des jeunes était jusqu'à présent bâtie sur la poursuite d'études, chaque niveau de diplôme préparant d'abord le suivant, d'où la volonté très largement partagée d'aller le plus loin possible. Il était difficile, une fois sorti, d'y revenir, en raison de la très grande spécialisation des études universitaires, les sorties d'études étant considérées comme des échecs, de l'absence de visibilité du contenu des diplômes, des connaissances et des compétences acquises*². »

Ce renversement des rapports entre formation continue et formation initiale concerne au premier chef des métiers à évolution rapide comme ceux des bibliothèques et de l'information. Il pourrait coïncider avec une évolution des filières de la fonction publique et des concours, et une plus forte dissociation entre formations, concours et recrutements.

À l'heure de l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur, il y a tout intérêt à ne pas isoler la réflexion prospective sur la formation professionnelle des débats qui se sont engagés sur d'autres métiers et d'autres disciplines. Il faut sortir de l'entre-soi bibliothécaire. Il s'agit là d'un enjeu pour une intégration réussie dans l'enseignement supérieur, aussi bien pour les universités que pour les professionnels. ●

Décembre 2008

2. Comité d'enquête sur le coût et le rendement des services publics, *La formation continue des agents de la fonction publique d'État : rapport d'enquête et conclusion du comité*, Paris, juillet 2008, p. 23.